

Psychologues - EN EDA

Audience du 1^{er} juin 2023 à la DSDEN

L'Inspecteur d'Académie n'a pas pu nous recevoir. C'est donc M. Jaillet secrétaire général qui l'a représenté.

➤ **Situation des Psy-EN EDA dans le département**

Il y a 3 postes vacants cette année (Port-Ste-Marie, Tonneins, Miramont de Guyenne/Duras).
Le SNUDIFO47 alerte sur la situation et demande ce qui se passera à la rentrée prochaine si les postes sont non pourvus à l'issue du mouvement. Les équipes enseignantes doivent pouvoir bénéficier d'une réponse aux situations particulières d'élèves qui se pérennisent.

La réponse était déjà connue, l'administration rencontre des difficultés de recrutement. Ce n'est pas un problème de financement, le support budgétaire est bien là. Il y a régulièrement des appels via « pôle emploi » pour recruter des contractuels. Le département est victime d'un manque d'attractivité, il subit le mouvement inter-académique depuis la création du nouveau corps des psychologues et à cela s'ajoute l'attractivité de l'activité libérale, bien mieux rémunérée. On peut se questionner sur l'attractivité des postes de psychologue de l'EN (conditions salariales et d'exercice !)

Nous avons indiqué que la situation était plus qu'alarmante. En effet, si la situation perdure, les collègues PSY-EN EDA ne pourront continuer à pallier le manque de personnels. Il faut préserver la fonction des psychologues, leurs secteurs sont déjà très surchargés. Ils risquent de se retrouver en surmenage.

Nous abordons également la question des interventions « hors secteur » qui sont préjudiciables. Nous rappelons la circulaire du 18 août 2014 qui indique que l'intervention des PSY se fait à l'intérieur d'une circonscription.

L'administration répond que ce n'est qu'une circulaire... ce n'est ni une loi ni un décret. Les agents sont là pour servir un territoire, nous sommes un service public. Le fonctionnaire doit s'adapter aux besoins. Nous pouvons donc demander d'intervenir ponctuellement hors secteur. Au regard des difficultés, à terme, il faudra peut-être mener une réflexion au niveau national et revoir les missions des PSY- EN EDA.

Nous avons fait savoir notre désaccord avec cette réponse qui consiste à élargir les missions et les interventions des PSY qui sont déjà à ce jour en surcharge de travail, hors cadre de référence, pour palier au manque de personnels criant que nous dénonçons ! STOP !

➤ **Les conditions de travail**

Nous indiquons qu'à la surcharge de travail déjà évoquée précédemment se rajoutent des injonctions de la part de certains IEN. Des injonctions qui ne sont pas en accord avec le code de déontologie des PSY : des interventions en urgence où l'on mobilise l'ensemble de l'équipe du

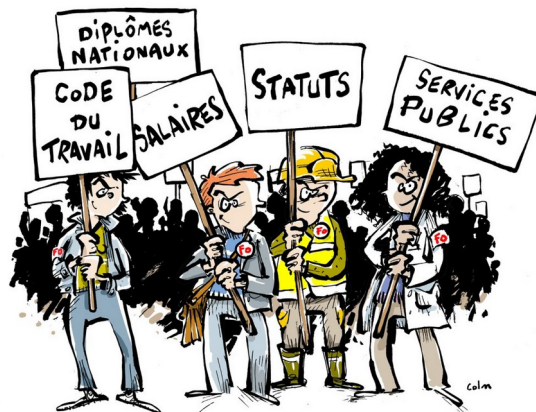
RASED sur un enfant en crise ; se faire imposer la prise en charge d'un élève ; la surcharge de travail directement lié à l'engorgement des centres de soins.

Tous ces éléments engendrent un sentiment d'impuissance professionnelle et une perte de sens de ce qui fait la spécificité du métier de PSY- EN.

Pour l'administration, il faut faire confiance aux IEN qui envoient les PSY sur des situations de crises, comme cela est discuté lors des conseils d'IEN. Ils ont aussi besoin de l'expertise des PSY- EN pour analyser des situations. Le DASEN est également en mesure de décider et de définir l'urgence. Par contre, si des injonctions semblent inadaptées, les PSY- EN EDA peuvent contacter M. Jaillet pour en discuter. Il interviendra auprès de l'IEN si nécessaire.

Nous abordons le cas de l'école inclusive où les EE et les ESS se multiplient ainsi que les temps d'échanges avec les services de soins entraînant une surcharge de travail. A cela se rajoutent de nouveaux temps de réunions, appelés « mini-pôle ressources » certains mercredi sur la circonscription de Sainte-Livrade. Ces heures de réunion devraient être récupérées sur des interventions (car dépassant le cadre réglementaire des horaires de service) mais les collègues rencontrent des difficultés à rattraper ces heures de réunions car ils sont déjà surchargés sur leur secteur et leurs interventions, et cela se ferait au détriment du suivi des élèves.

M. Jaillet n'ayant pas connaissance de la mise en place de ces réunions « mini-pôle ressources », s'est engagé à en échanger avec l'IEN de Sainte-Livrade.



➤ La Situation matérielle

Nous faisons état d'un manque criant de téléphones portables professionnels ainsi que d'ordinateurs professionnels. Les locaux (cantine, dortoir, salle des maîtres ... avec passage de personnels) ne sont pas toujours adaptés, ne permettant pas de respecter la confidentialité.

Beaucoup trop de psychologues sont encore aujourd'hui dépourvus de tests adaptés (WISC V, WPPSI IV, WNV). Nous avons remis un document d'état des lieux à l'administration afin que celle-ci prenne conscience de ces problèmes de fonctionnement qui empêchent les PSY d'exercer leur métier de manière optimale.

Pour l'administration, les communes font ce qu'elles peuvent avec les moyens qu'elles ont pour mettre à disposition les locaux et une ligne téléphonique. Pour les tests, c'est également à la charge des communes. M. Jaillet va étudier le tableau récapitulatif fourni et échanger avec les IEN ainsi que les municipalités afin de régulariser la situation et combler au mieux les manques.

Pour Sainte-Livrade, le maire lui a écrit concernant sa participation à l'achat du WISC V. Il n'aurait pas assez de budget pour le financer. M. Jaillet va prendre contact avec lui et avec l'IEN pour essayer de débloquer la situation.

Il admet qu'il n'est pas normal que les PSY- EN EDA ne soient pas dotés d'ordinateur portable, ainsi que de téléphone portable. La question sera reposée au rectorat. Il va étudier la question et essayer de trouver une solution, sachant que d'autres personnels itinérants en sont pourvus.

➤ La formation

Les PSY- EN EDA souhaitent des formations en distanciel ou sur Agen (avec un déplacement des formateurs). Les collègues demandent davantage de formation continue en relation avec les problématiques de leur métier. En particulier, la mise en place de sessions régulières d'analyse de pratique.

Cette année, ils ont été conviés à la participation au module PHARE mais ce sont à nouveau des heures à récupérer sur du temps de présence et d'intervention.

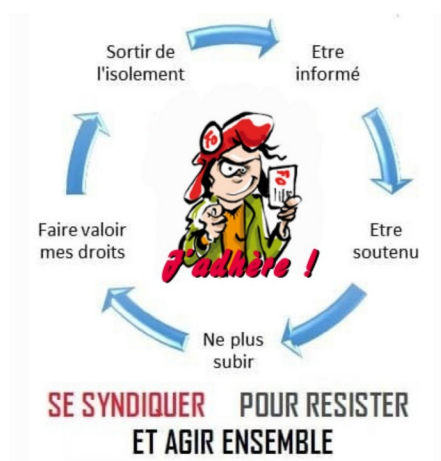
M. Jaillet prend note et va faire remonter ces demandes de formation et de temps d'échanges. Pour les formations à Bordeaux, lorsqu'il y a 2 jours consécutifs il précise qu'il y a la possibilité de faire, au préalable, une demande de défraiement pour l'hébergement.

➤ Les frais de déplacement

Nos collègues PSY-EN font état d'une amélioration de la prise en charge des frais de déplacement. Cependant, avec un remboursement de seulement 32 cts/km, cela n'est pas suffisant pour prendre en compte l'usure du véhicule et l'augmentation du prix des carburants

Pour l'administration, c'est le tarif réglementaire. Nous faisons avec ce que la Nation nous donne. Nous testons depuis l'an dernier une nouvelle gestion sans enveloppe bloquée car nous avons constaté que les personnels avaient tendance à la dépenser très vite.

Pour le SNUDIFO47, ce n'est pas une réponse adaptée et suffisante, pour ne pas en demander plus ! Les PSY-EN rationalisaient déjà leurs déplacements. Au-delà, cette amélioration ne doit pas être un prétexte pour les faire intervenir encore plus loin. Nous nous étonnons de cette explication, sachant que les PSY EN ne pouvaient pas déclarer leurs déplacements au-delà du montant attribué puisque que l'application DT-Chorus bloquait l'accès.



Psy EN – EDA,

Vous pouvez compter sur le SNUDI-FO pour défendre vos droits, vos conditions de travail et faire valoir vos revendications.

→ [Bulletin d'adhésion](#)